

Demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif

Partie à remplir par le demandeur

Date de dépôt de la demande :/...../.....

Date de la demande de permis de construire le cas échéant :/...../.....

Adresse de l'immeuble :

Commune : Code postal :

Section et numéro de cadastre du projet :

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse (si différente de celle de l'immeuble) :

☎ : Commune : Code postal :

Nom et prénom de l'occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire) :

☎ :

Date du contrôle :/...../..... (à remplir par le service de contrôle)

Adresse du service de contrôle :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ARBRES ET DE LA VALLEE DE LA HEM –
Service Assainissement non collectif - 15 Place de la Poste - BP 64 - 62610 ADRES

Tél. : 03.21.35.17.46 Fax. : 03.21.00.74.36

Pièces à fournir par le propriétaire :

- * le présent formulaire dûment complété et signé (4 pages)
- * un plan de situation de la parcelle
- * un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale, selon les prescriptions de la page 3
- * un plan en coupe de la filière et de l'habitation
- * une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant :
 - * une étude de sol qui permet de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques ; elle comporte :
 - sondages à la tarière
 - test(s) de perméabilité
 - tranchée ou horizon pédologique
 - * une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente)
 - * description et dimensionnement de la filière (collecte, pré-traitement, traitement, évacuation)

La CCRAVH assure le contrôle technique obligatoire de l'assainissement non collectif, consistant à la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages, conformément au DTU 64.1 et à l'Arrêté du 7 Septembre 2009.

Le tarif d'intervention de la CCRAVH pour ce contrôle a été fixé par le Conseil communautaire à 180 euros.

NATURE DU PROJET

- Construction neuve
 Réhabilitation de l'existant

REALISATION DU PROJET

Nom du concepteur : ☎ :
Nom de l'installateur prévu : ☎ :

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Nombre de chambres :
Résidence : Principale Secondaire

LES ETUDES REALISEES SUR LE TERRAIN

- Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? OUI NON
Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.
- Une étude de définition de la filière a-t-elle été réalisée ? OUI NON
Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT**Terrain :**

Superficie totale de la parcelle : m²
Superficie disponible pour l'assainissement : m²

Le terrain est-il desservi par un réseau d'eau potable ?
..... OUI NON

Pente du terrain prévue pour les ouvrages d'assainissement :
 faible < 5% moyenne entre 5 et 10 % forte +10 %

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ?
..... OUI NON

Est-il destiné à la consommation humaine ?
..... OUI NON

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur un terrain mitoyen ?
..... OUI NON

Est-il destiné à la consommation humaine ?
..... OUI NON

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m

Destination des eaux pluviales :

- Rejet de surface (fossé, caniveau,...)
 Infiltration sur la parcelle
 Rétention (cuve, mare ?..)
 Autre (préciser) :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Plan de masse du dispositif au 1/200
ou 1/500 :

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

- l'habitation et les axes de circulation
 - la sortie des eaux usées de l'habitation
 - le pré-traitement (fosse toutes eaux,...) et la ventilation associée
 - le traitement (épandage, filtre,...)
 - le cas échéant, le rejet des eaux traitées
 - les arbres, arbustes, haies, jardin potager
 - les surfaces imperméables ou destinées à l'être (terrasses, allées), les voies de passage des véhicules
 - les bâtiments annexes (garage, véranda, piscine,...)
 - les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle (si présents)
 - les cours d'eau, fossé, mare,...(si présents)
 - le système d'évacuation des eaux de pluies
- Joindre le plan de masse à votre demande

Plan en coupe du dispositif au 1/200
ou 1/500

Joindre un plan en coupe constitué par un profil en long sur lequel seront portés la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.
Joindre le plan en coupe à votre demande.

DEFINITION DE LA FILIERE

Le dispositif de pré-traitement des eaux usées:

- Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles traitées ensemble ? OUI NON
- Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique : m³
ou Volume de l'installation biologique : m³
- Fosse toutes eaux : est-elle située à moins de 10 m de l'habitation ? OUI NON
- Matériau utilisé (béton, polyéthylène,...) :

- Une ventilation est-elle prévue ? OUI NON
- Un extracteur éolien est-il prévu ? OUI NON

- Est-il prévu un préfiltre intégré à la fosse ? OUI NON
- Est-il prévu un préfiltre extérieur à la fosse ? OUI NON Si oui, volume :
- Est-il prévu un bac à graisses ? OUI NON Si oui, volume :
- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ? OUI NON
- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ? OUI NON

Le dispositif de traitement des eaux usées :

- S'agit-il de ?
 - Tranchées d'épandage à faible profondeur
 - Lit filtrant drainé à flux vertical
 - Lit filtrant non drainé à flux vertical
 - Autre : (joindre dans ce cas, la copie de la dérogation préfectorale)
 - Lit d'épandage
 - Lit filtrant drainé à flux horizontal
 - Tertre d'infiltration non drainé
- Distance minimale du dispositif par rapport à l'habitation :m
- Distance minimale du dispositif par rapport à la limite de parcelle :m
- Distance minimale du dispositif par rapport aux arbres :m

- Si tranchées d'épandage à faible profondeur : Nombre de tranchées :
Longueur d'une tranchée : m
- Si autres systèmes : Longueur : m Largeur : m Surface : m²
(dans le cas d'un tertre d'infiltration, précisez les dimensions de la base et du sommet du tertre)

L'évacuation des effluents

Uniquement dans le cas de filières drainées

- Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration,...) :
- Dans le cas d'un rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau,...), avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet ?
 OUI NON Si oui, la joindre à votre demande.
- Dans le cas d'un rejet par puits d'infiltration, possédez-vous une dérogation préfectorale ?
 OUI NON Si oui, la joindre à votre demande.

Le propriétaire s'engage à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet, et conformément au projet accepté puis à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité.

A, le
Signature du propriétaire :

PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR

- Avis favorable : la filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.
- Avis défavorable : la filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

COMMENTAIRES

.....
.....
.....
.....

Nom et signature du contrôleur

AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE DE CONTRÔLE

- Avis favorable
- Avis défavorable

COMMENTAIRES

.....
.....
.....
.....

Nom et signature du responsable du service en charge du contrôle